

Commune historique de
Saint-Pierre d'Allevard



Département de l'Isère

Droit de Préemption Urbain

Instauré par délibération du Conseil Municipal du 28 Juin 2018

Fond : carte de l'IGN mise à jour 2017
Périodes de capture d'images : All Auvergne-Nivernais - Juin 2018

Légende

- Droit de préemption instauré dans les zones urbaines au titre de l'article L211-1 du Code de l'urbanisme
- Droit de préemption instauré dans les zones d'urbanisation future au titre de l'article L211-1 du Code de l'urbanisme
- Droit de préemption instauré dans les périmètres de protection rapprochés des captages au titre de l'article L111-1 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de protection indirect des captages
- Bât d'ur
- Bât réser
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

1/8 000e

